

ÉNERGIE

Uniformisation de la méthode de calcul pour les contrats variables

Dès novembre, le VREG, la CWaPE, BRUGEL et la CREG utiliseront une méthode uniforme pour calculer le coût annuel estimé des contrats d'électricité et de gaz naturel à prix variables. La nouvelle formule, déjà appliquée par le VREG depuis mai, prend en compte les prix de l'énergie prévus pour les 12 prochains mois, sur la base des cotations disponibles sur les bourses de l'énergie pour des livraisons futures. « *Le but de cette méthode de calcul est de proposer le classement le plus fiable possible des offres des fournisseurs dans l'intérêt du consommateur* », indiquent les régulateurs belges de l'énergie qui suivront donc

cette méthodologie et l'affineront si nécessaire.

Aujourd'hui, les prix sur le marché de l'électricité et du gaz naturel présentent des variations très importantes et les estimations réalisées à l'aide des comparateurs peuvent varier fortement d'un mois à l'autre. Test Achats, qui alertait depuis quelque temps sur l'impossibilité de comparer correctement les contrats variables, salue la décision. « *Les consommateurs ne seront désormais plus confrontés à des prix allant du simple au triple pour le même contrat en fonction du comparateur choisi* », dit Julie Frère, porte-parole de l'association des consommateurs.

Cette dernière souhaite néanmoins

que l'on poursuive le travail en s'attaquant au nombre de paramètres et aux moments d'indexation possible. « *Actuellement, on recense plus de 30 paramètres d'indexation, certains contrats sont indexés tous les mois, d'autres tous les trois mois. Nous demandons de simplifier les paramètres et d'aligner les moments d'indexation, par exemple en imposant une indexation mensuelle à tous les fournisseurs.* » Test Achats plaide aussi pour que les consommateurs soient informés du paramètre utilisé pour leur contrat, des conséquences de l'utilisation de celui-ci, et de l'endroit où ils peuvent en suivre l'évolution.